



Odycé Nexia SAS
Membre de Nexia
7, rue de Madrid 75008 Paris

Association pour l'intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté (ARI)

Association Loi 1901

W133004829

Siège social : 26, rue Saint Sébastien

13006 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Odycé Nexia SAS - Membre de Nexia

SAS au capital de 522 784 euros

RCS Paris 390 446 946

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Odycé Nexia SAS - Membre de Nexia

SAS au capital de 522 784 euros

RCS Paris 390 446 946

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Association pour l'intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté (ARI)

Association Loi 1901

W133004829

Siège social : 26, rue Saint Sébastien

13006 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 26 juin 2024

Les commissaires aux comptes,

Odyce Nexia SAS

Membre de Nexia



Franck COSTAGLIOLA

ACTIFS	Exercice 2023			Exercice 2022	Variation
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	583 001	546 218	36 783	30 929	5 854
Frais de recherche et de développement	67 854	30 885	36 969	579	36 390
Donations temporaires d'usufruit			0		0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	662 711	594 286	68 425	103 869	-35 444
Autres immobilisations incorporelles	3 295 317	783 250	2 512 067	2 563 982	-51 915
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	292 010	-292 010
Avances et acomptes	0	0	0		0
Immobilisations corporelles					
Terrains	6 701 763	1 303 853	5 397 910	5 467 439	-69 529
Constructions	134 529 244	70 787 889	63 741 355	63 731 317	10 038
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 016 603	7 285 408	1 731 195	1 284 094	447 101
Autres immobilisations corporelles	19 198 367	16 378 447	2 819 920	2 389 304	430 616
Immobilisations corporelles en cours	11 474 201	0	11 474 201	7 042 834	4 431 367
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	0	0	0	0	0
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	202 623	0	202 623	200 616	2 007
Autres titres immobilisés	67 135 875	103 903	67 031 972	64 180 191	2 851 781
Prêts	3 174 907	0	3 174 907	3 078 700	96 207
Autres	668 969	0	668 969	396 938	272 031
Total I	256 711 435	97 814 139	158 897 296	150 762 802	8 134 494
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	340 181	0	340 181	355 015	-14 834
Avances et acomptes versés sur commandes	20 868	0	20 868	79 122	-58 254
Créances	6 484 446	171 968	6 312 478	5 691 429	621 049
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>	<i>5 013 811</i>	<i>171 968</i>	<i>4 841 843</i>	<i>3 893 861</i>	<i>947 982</i>
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres</i>	<i>1 470 635</i>	<i>0</i>	<i>1 470 635</i>	<i>1 797 568</i>	<i>-326 933</i>
Valeurs mobilières de placement	201 156	0	201 156	201 156	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0	0
Disponibilités	15 255 039	0	15 255 039	18 855 046	-3 600 007
Charges constatées d'avance	245 086	0	245 086	265 040	-19 954
Total II	22 546 776	171 968	22 374 808	25 446 808	-3 072 000
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	279 258 211	97 986 107	181 272 104	176 209 610	5 062 494

PASSIFS	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 224 117	1 224 117	0
<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...</i>			0
Fonds propres statutaires	339 947	339 947	0
Fonds propres complémentaires	884 170	884 170	0
<i>Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)</i>			0
Fonds propres avec droit de reprise	221 261	221 261	0
Fonds statutaires	221 261	221 261	0
Fonds propres complémentaires			0
Autres fonds associatifs (partie 1/2)	0	0	0
Fonds associatifs avec droit de reprise			0
Apports			0
Legs et donations			0
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			0
<i>Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)</i>			0
Ecarts de réévaluation	434 917	434 917	0
Réserves	47 275 961	40 003 547	7 272 414
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	40 976 957	34 199 914	6 777 044
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0
Réserves pour projet de l'entité	44 397 200	37 124 786	7 272 414
Autres	2 878 761	2 878 761	0
Report à nouveau	3 393 801	871 482	2 522 319
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 979 956	3 161 666	-181 710
Excédent ou déficit de l'exercice	5 466 738	9 856 707	-4 389 969
Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée	6 219 890	6 335 490	-115 600
Situation nette (sous total)	58 016 796	52 612 031	5 404 765
Fonds propres consommables	13 152 262	14 132 158	-979 896
Subventions d'investissement	6 043 210	6 320 220	-277 010
Provisions réglementées	7 109 052	7 811 938	-702 886
Autres fonds associatifs (partie 2/2)	0	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			0
Provisions réglementées			0
Droits des propriétaires - (Commodat)			0
Total I	71 169 058	66 744 189	4 424 869
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		0	0
Fonds dédiés	67 364 967	68 113 193	-748 226
Total II	67 364 967	68 113 193	-748 226
PROVISIONS			
Provisions pour risques	906 515	566 054	340 461
Provisions pour charges	6 644 168	5 623 505	1 020 663
Total III	7 550 683	6 189 559	1 361 124
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			0
- sur autres ressources			0
Total III bis	0	0	0
DETTES			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	0
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 889 036	13 490 376	-601 340
Emprunts et dettes financières diverses	233 557	255 063	-21 506
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 333 838	4 548 956	-215 118
Dettes des legs ou donations	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	15 506 952	14 941 840	565 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	178 109	153 309	24 800
Autres dettes	1 329 332	1 216 902	112 430
Instruments de trésorerie			0
Produits constatés d'avance	716 572	556 222	160 350
Total IV	35 187 396	35 162 668	24 728
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	181 272 104	176 209 610	5 062 494

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	1 125	1 515	-390
Ventes de biens et services	6 443 638	5 811 622	632 016
Ventes de biens	1 099 208	930 291	168 918
<i>dont ventes de dons en nature</i>			0
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	1 099 208	930 291	168 918
Ventes de prestations de service	5 344 430	4 881 331	463 098
<i>dont parrainages</i>			0
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales</i>	5 344 430	4 881 331	463 098
Produits de tiers financeurs	101 045 160	95 556 879	5 488 281
Concours publics et subventions d'exploitation	101 045 160	95 556 879	5 488 281
<i>dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	100 914 273	95 393 069	5 521 204
Subventions	130 887	163 810	-32 923
Produits liés à des financements réglementaires			0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0
Dons manuels			0
Mécénats			0
Legs, donations et assurances-vie			0
Contributions financières			0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 412 137	3 628 424	-2 216 286
Utilisations des fonds dédiés	2 814 162	2 895 719	-81 557
Autres produits	6 890 889	6 330 218	560 671
Cotisations	0	0	0
Dons manuels	33	3 475	-3 442
Mécénats			0
Legs et donations			0
Contributions financières reçues			0
Versement des fondateurs			0
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat			0
Autres produits	6 890 856	6 326 744	564 112
Total I	118 607 111	114 224 377	4 382 734
CHARGES D'EXPLOITATION			0
Achats de marchandises	289 568	242 186	47 381
Variation de stock	-16 648	-33 950	17 302
Autres achats et charges externes	30 091 607	27 565 449	2 526 158
Aides financières			0
Impôts, taxes et versements assimilés	6 096 793	5 946 883	149 910
Salaires et traitements	47 528 685	45 456 377	2 072 308
Charges sociales	19 527 877	17 510 078	2 017 799
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 768 288	6 822 384	-54 096
Dotations aux provisions	2 476 104	597 004	1 879 099
Reports en fonds dédiés	1 235 455	853 373	382 082
Autres charges	28 723	62 594	-33 871
Aides financières			0
Autres charges			0
Total II	114 026 450	105 022 378	9 004 072
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 580 661	9 201 999	-4 621 338

PRODUITS FINANCIERS			0
De participation	0	2	-2
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 089 595	736 979	352 616
Autres intérêts et produits assimilés	451	22 160	-21 710
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	176 259		176 259
Différences positives de change			0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0
Total III	1 266 304	759 141	507 164
CHARGES FINANCIERES			0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	87 668	192 494	-104 827
Intérêts et charges assimilées	481 846	391 223	90 623
Différences négatives de change			0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0
Total IV	569 514	583 717	-14 204
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	696 791	175 423	521 367

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	5 277 452	9 377 422	-4 099 971
---	------------------	------------------	-------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	78 989	325 231	-246 242
Sur opérations en capital	473 098	616 962	-143 863
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	570	128	442
Total V	552 657	942 320	-389 663
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	51 373	131 440	-80 067
Sur opérations en capital	138 292	172 969	-34 677
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	29 941	63 627	-33 685
Total VI	219 606	368 035	-148 430
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	333 051	574 285	-241 234
Participation des salariés aux résultats (VII)			0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	143 765	95 001	48 764
Total des produits (I + III + V)	120 426 073	115 925 838	4 500 235
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	114 959 335	106 069 131	8 890 203
SOLDE INTERMEDIAIRE	5 466 738	9 856 707	-4 389 969
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	0	0
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	5 466 738	9 856 707	-4 389 969
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	6 219 890	6 335 490	-115 600

Annexe des comptes

Exercice 2023

Cette annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est caractérisée par les données suivantes :

- Total bilan : 181 272 104 euros
- Total des produits d'exploitation : 118 607 111,26 euros
- Résultat comptable de l'exercice est un excédent de 5 466 738,15 euros

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait aussi une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels arrêtés en date du 5 Juin 2024 par le Conseil d'Administration de l'Association.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

Présentation de l'entité

Description de l'objet social :

L'Association créée en 1985 vise à défendre et promouvoir le respect de la personne en situation de handicap et / ou de difficulté et ses droits à bénéficier de toutes les mesures nécessaires pour l'aider à surmonter son handicap ou ses difficultés.

Nature et périmètre des activités réalisées

L'Association poursuit ce but notamment pour la création et la gestion d'établissements et services ayant pour finalité :

- De préparer et de faciliter l'intégration sociale, scolaire, culturelle, professionnelle, d'enfants, d'adolescents ou d'adultes souffrant d'un handicap ou en difficultés,
- D'assurer l'accueil, l'hébergement ou les soins nécessaires à toute personne handicapée, malade ou en difficulté.

Elle peut participer à toute action sanitaire, sociale et éducative s'adressant à des personnes souffrant d'un handicap, malade ou en difficulté.

Description des moyens mis en œuvre

L'Association gère 61 établissements sanitaires et médico-sociaux implantés dans trois départements :

- Alpes-de-Haute-Provence
- Bouches-du-Rhône
- Vaucluse

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.
- Comme pour les exercices précédents, des retraitements des comptes administratifs notamment sur les points suivants (en sus de la provision retraite) :
 - Comptabilisation de la provision pour congés payés dans l'ensemble des établissements ;
 - Retraitement comptable de la réserve de trésorerie ;
 - Retraitement des charges différées et à étaler ;
 - Annulation des opérations entre établissements ;
 - Ajustement de certaines provisions pour risques et charges et/ou charges à payer.

L'impact de ces retraitements est repris dans le tableau des résultats par établissements et services figurant dans la présente annexe.

A noter également que les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

Evènements significatifs de l'exercice

Dotation finançant la revalorisation des salaires en lien avec le SEGUR de la santé

Le CPOM dernière génération a été signé en juillet 2023 avec un effet rétroactif au 01/01/2023. Le CPOM inclue désormais les établissements du pôle Envol & Garrigue au niveau de la dotation globale.

Changements comptables - PCG

Il n'y a pas eu de changement comptable sur l'exercice 2023.

Evènements postérieurs à la clôture :

Nous n'avons pas connaissance d'évènement postérieur à la clôture impactant les comptes.

Suite à l'adoption de la loi du 10 avril 2024, portant sur diverses adaptations au droit de l'Union européenne. Cette loi comporte les dispositions nécessaires pour mettre le droit français en conformité avec le droit européen concernant l'acquisition de congés payés en cas d'arrêt maladie. L'association n'a pas encore chiffré l'impact lié à la nouvelle réglementation.

Information relative à l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Les constructions ont été comptabilisées conformément à la réglementation comptable (Règlement 2002-10 du Comité de la réglementation Comptable).

Les amortissements ont été calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité. Les durées d'amortissements sont les suivantes :

Logiciels	De 1 à 3 ans
Agencements et aménagements des constructions	De 3 à 20 ans
Matériels et outillages	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	De 5 à 10 ans

Pour les biens faisant l'objet d'une approche par composants, les durées d'amortissements sont les suivantes :

Structure et ouvrages assimilés	40 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Chauffage, plomberie et électricité	20 ans
Etanchéité	12 ans
Ravalement avec amélioration	12 ans

Les immobilisations financières ont été valorisées à leur coût historique. Si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable, une provision est alors constatée. Les prêts concernent presque exclusivement les versements liés au 1% logement.

Immobilisation incorporelles, corporelles et financières - contrat CAPI :

L'Association comptabilise les contrats de capitalisation en immobilisation financière. Les contrats CAPI étant conservés plus d'un an.

Concernant les contrats de capitalisation en fonds euros, l'association comptabilise les produits financiers acquis chaque année en raison de l'impossibilité de placer la trésorerie dans des produits risqués conformément au premier alinéa de l'article R314-95 du CASF et parce-que l'association n'a pas vocation à convertir ces fonds euros en unités de compte.

Les contrats de capitalisation souscrit en unité de compte ne font pas l'objet de comptabilisations de produits financiers.

Le tableau ci-dessous présente les variations des immobilisations.

IMMOBILISATIONS (En K€)		VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	ACQUISITIONS / TRANSFERTS	CESSIONS / TRANSFERTS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
INCORPORELLES	FRAIS D'ETABLISSEMENT	576	7		583
	TOTAL I	576	7		583
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 983	43		4 026
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	292		292	
	TOTAL II	4 275	43	292	4 026
CORPORELLES	TERRAINS ET AMENAGEMENTS	6 646	55		6 702
	CONSTRUCTIONS	129 477	5 088	36	134 529
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	8 235	915	133	9 017
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 040	1 444	286	19 198
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	7 043	10 526	6 095	11 474
	AVANCES ET ACOMPTE				
	TOTAL III	169 442	18 029	6 551	180 920
FINANCIERES	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	201	2	0	203
	AUTRES TITRES IMMOBILISES	64 405	16 618	13 855	67 168
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 443	507	139	3 812
	TOTAL IV	68 049	17 127	13 994	71 182
Avances et acomptes versés (TOTAL V)					
TOTAL (I+II+III+IV+V)		242 342	35 206	20 837	256 711

Immobilisations corporelles :

Les mises en service d'immobilisations corporelles concernent les établissements suivants :

Etablissements	Var. en K€
EEAP Les Calanques	2 896
Foyer Regain	1 285
ITEP 84	542
ESAT Social Grand Linche	339
Résidence La Garrigue	305
EEAP GPC	273
Foyer Tarei No Matira	270
ITEP Marseille Centre Est	134
MAS Un Toit pour Moi	116
Autres	1 393
Total variation	6 160

Le projet de cuisine centrale / blanchisserie installé sur le Pôle des Calanques est terminé et mis en service pour un montant de 2 896 K€. Ce projet permet à ce jour de fournir les prestations de service liées aux repas et au traitement du linge pour les trois établissements du pôle. A terme, sa capacité permettra de subvenir aux besoins d'autres établissements de l'Association.

Sur le Foyer Regain, la mise en service des nouveaux logements est intervenue tout début du mois de janvier pour un montant de 1 285 K€. Ce projet permet d'offrir de nouveaux studios aux résidents (8 logements de type T2). Les travaux de réhabilitation des anciens locaux sont en cours et permettront de doubler et rénover les chambres du bâtiment historique.

L'ITEP-SESSAD 84 a mis en service sur ses différents sites des projets tel que des aménagements extérieurs espaces verts, des city stades, des travaux de plomberie... En 2023, on note également l'acquisition de véhicules pour un montant de 154 K€.

La mise en service concernant la cuisine de l'ESAT Grand Linche est intervenue courant 2023 pour un montant de 117 K€. L'ESAT a également fait des travaux pour 67 K€ concernant des travaux sur la façade du bâtiment.

La Résidence La Garrigue a réalisé des travaux de mise aux normes, notamment en termes d'accessibilité, système de sécurité incendie...pour un montant de 280 K€.

Etablissements	Var. en K€
Batiment	5 144
Matériel	915
Véhicules	986
Autres	509
Total variation	7 553

Les immobilisations en cours s'élèvent 11 474 K€ à fin décembre 2023 et concernent les établissements suivants concernés par des projets non encore mis en service :

- ✓ Les travaux concernant le pôle de santé des établissements de Pertuis, qui vise à regrouper notamment le CMPP, CAMSP et l'IME sont avancés et une livraison devrait être faite fin 2024, début 2025. L'exercice 2023 enregistre des immobilisations en cours sur ce projet pour un montant de 1 747 K€.
- ✓ L'ITEP SESSAD Les Bastides avec un montant de 1 374 K€ : concernant l'acquisition de locaux dans le quartier « La Figone » destinés à l'unité de Saint Loup.
- ✓ L'EEAP Germaine Poinso Chapuis avec un montant de 707 K€ : nouveaux locaux pour le service « Les Soleilletts » (Aix Les Milles, acquisition foncière en cours de finalisation) et extension/rénovation des locaux de Belcodène dont les travaux sont en cours.
- ✓ La Résidence Germaine Poinso Chapuis avec un montant de 686 K€ : projet de réhabilitation des espaces / chambres des résidents. La livraison devrait intervenir fin de l'exercice 2024.
- ✓ MAS Henri Gastaut avec un montant de 589 K€ : projet de construction de la future MAS spécialisée dans l'épilepsie.
- ✓ Le foyer Regain avec un montant de 302 K€. Le projet de réhabilitation du bâtiment historique est en cours suite à la livraison des nouveaux locaux en tout début d'ex. 2023.
- ✓ Le siège enregistre également une immobilisation en cours pour un montant de 5 480 K€ et concerne l'acquisition de nouveaux locaux. La date d'entrée dans les futurs locaux n'étant pas encore connue.

Immobilisations financières :

La valeur de souscription des contrats de capitalisation en fonds euros s'élève à 39 509 K€ pour une valeur liquidative de 46 705 K€ à fin décembre 2023 soit une plus-value latente de 7 195 K€. La provision à fin décembre 2023 s'élève à 104 K€ contre 192 K€ à fin 2022, soit une variation de -89 K€. Cette provision est destinée à couvrir le risque de perte en capital des placements réalisées sur des supports « type immobilier ». Cette provision répond au principe de prudence. En 2023, le risque étant très faible, sur les contrats garantis à l'échéance nous avons repris la provision correspondante sur l'ex 2023.

Amortissement des immobilisations :

Le tableau ci-dessous présente la variation des amortissements des immobilisations de l'exercice.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
SITUATIONS ET MOUVEMENTS

IMMOBILISATIONS (En K€)		AMORTISSEMENTS AU 01/01/2023	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023
INCORPORELLES	FRAIS D'ETABLISSEMENT	545	1	0	546
	TOTAL I	545	1	0	546
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 314	94	0	1 408
	TOTAL II	1 314	94	0	1 408
CORPORELLES	TERRAINS	1 179	125	0	1 304
	CONSTRUCTIONS	65 746	5 077	35	70 788
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	6 951	463	129	7 285
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 650	1 012	285	16 378
	TOTAL III	89 526	6 677	448	95 755
TOTAL (I+II+III)		91 386	6 773	448	97 710

Information relative à l'actif circulant

1. Valorisation des stocks

Les stocks des ESAT commerciaux sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti et au coût d'acquisition des matières comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur du stock en fin d'exercice s'élève à 340 K€ contre 355 K€ en 2022 soit une variation d'un montant de -15 K€.

2. Valorisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Valorisation trésorerie

Gestion centralisée de la trésorerie : Conformément à l'article R 314-95 du CASF, les produits financiers ont été répartis sur les établissements au prorata des encours moyens de trésorerie de chaque entité hors CPOM. Pour les établissements compris dans le périmètre du CPOM, les produits financiers ont été calculés par établissement selon la même méthode mais conservés au siège afin de financer des projets futurs.

Les comptes bancaires fusionnés dans une même banque sont compensés.

La situation nette de trésorerie au 31/12/2023 s'élève à 15 456 K€ dont 201 K€ de valeurs mobilières de placement et 15 255 K€ de comptes courants, comptes sur livrets et caisses.

L'association dispose dans son actif de SICAV monétaire pour un montant de 201 K€ ; la valeur de souscription s'élève à 201 K€ et la valeur liquidative au 31/12/2023 s'élève à 219 K€ soit une plus-value latente de 18 K€ sur cet actif.

4. Etat des créances et des dettes

Etat des Echéances des Créances et des Dettes au 31/12/2023								
Créances (a)	Montant brut au 31/12/2023	Échéances		Dettes (b)	Montant brut au 31/12/2023	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an			à 1 an au +	à + d'1 an	à + d'5 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	-	Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	3 476	-	3 476	Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Prêts (1)	3 174 907	112 523	3 062 384	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	12 669 521	765 681	2 995 229	8 908 611
Autres immobilisations financières	616 824	30 000	606 824	Emprunts et dettes financières divers (1)	233 557	30 286	90 343	112 929
---	-	-	-	Intérêts courus sur emprunts des établissements de crédits	219 516	219 516	-	-
---	-	-	-	Comptes bancaires	-	-	-	-
Créances de l'actif circulant :				Dettes du passif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés	3 748 026	3 748 026	-	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 333 838	4 333 838	-	-
Autres créances clients	1 265 785	1 265 785	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	178 109	178 109	-	-
Personnel et comptes rattachés	7 787	7 787	-	Personnel et comptes rattachés	8 178 394	8 178 394	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	149 225	149 225	-	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 201 713	6 201 713	-	-
État et autres collectivités publiques	657 801	657 801	-	État et autres collectivités publiques	1 126 845	1 126 845	-	-
Autres créances	655 823	655 823	-	Autres dettes	1 219 261	1 219 261	-	-
Charges constatées d'avance	245 086	245 086	-	Produits constatés d'avance	716 572	716 572	-	-
TOTAUX	10 544 739	6 872 055	3 672 684	TOTAUX	35 077 327	22 970 215	3 085 572	9 021 539
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	204 712			(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice	108 505			(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	670 417			

Le montant inscrit dans sur la ligne « prêts » d'un montant de 3 175 K€ concerne la participation de l'association à l'effort construction. Les montants investis sont bloqués sur une durée de 20 ans. A l'échéance, le remboursement est demandé à l'organisme collecteur.

Les lignes « emprunt et dettes auprès des établissements de crédit » / « Emprunts et dettes financières divers » concernent les lignes de crédits souscrit pour le financement des immobilisations.

5. Charges à payer et produits à recevoir

ETAT DES CHARGES A PAYER				ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR			
N° Compte	Libellé	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2023	N° Compte	Libellé	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				Créances clients et comptes rattachés			
40810000	Fournisseurs, factures non parvenues	295 118	441 462	40980000	Rabais, remise, ristournes à obtenir	13	13
40840000	Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	16 891	17 431	41810000	Usagers, factures à établir	36 000	5 148
Sous-total		312 009	458 893	41820000	Clients, factures à établir	22 239	-
Dettes fiscales et sociales				Créances fiscales et sociales			
42620000	Dettes provisionnées pour congés payés	3 991 892	4 395 022	41830000	Conseil Général, factures à établir	21 407	21 407
42860000	Personnel, autres charges à payer	3 781 377	3 660 177	41840000	Dotations globales, factures à établir	37 715	-
43820000	Charges sociales sur congés à payer	1 950 523	2 283 693	Sous-total		117 394	26 568
43860000	Autres charges sociales à payer	433 613	128 966	Créances fiscales et sociales			
43870000	Indemnités journalières à payer	12 508	177 806	42870000	Personnel, autres produits à recevoir	5 287	216
44860000	Etat, autres charges à payer	6 380	5 941	43870000	Indemnités journalières à recevoir	133 677	149 225
Sous-total		10 176 293	10 651 605	44870000	Etat, autres produits à recevoir	406 789	266 803
Autres dettes				Autres créances			
46860000	Diverses charges à payer	50 622	49 761	46870000	Divers produits à recevoir	313 750	318 174
TOTAL		10 538 924	11 160 259	TOTAL		976 897	760 770

Information relative aux passifs - les fonds propres

Le tableau ci-dessous présente la variation des fonds propres :

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Mouvement de l'exercice 2023				A la clôture
	Solde au 01/01/2023	Affectation du resultat	Transfert	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde au 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	1 224 117	0	0	0	0	1 224 117
Fonds propres avec droit de reprise	221 261	0	0	0	0	221 261
Ecarts de réévaluation	434 917	0	0	0	0	434 917
Réserves	40 003 547	7 264 258,69	0	11 071,02	2 915,34	47 275 961
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>34 199 914</i>	<i>6 768 888</i>	<i>0</i>	<i>11 071,02</i>	<i>2 915,34</i>	<i>40 976 957</i>
Report à nouveau	871 482	2 533 389,89		0	11 071	3 393 801
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>3 161 710</i>	<i>-170 682</i>		<i>0</i>	<i>11 071</i>	<i>2 979 956</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	9 856 707	-9 797 648,58		5 466 738	59 722	5 466 074
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>6 415 212</i>	<i>-6 335 490</i>		<i>6 219 890</i>	<i>59 722</i>	<i>6 239 890</i>
Situation nette	52 612 031	0,00	0	5 477 809	73 708	58 016 131
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	6 320 220	0	0	-268 426	8 584	6 043 210
Provisions réglementées	7 811 938	0	-723 396	21 080	570	7 109 052
Droit des propriétaires - commodat	0	0	0	0	0	0
Total	66 744 189	0	-723 396	5 230 463	82 862	71 168 393

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- Réserves
- Report à nouveau
- Excédent ou déficit de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'exercice avec la part du résultat sous gestion propre / contrôlé.

- Tableau de résultat effectif global de l'entité avant retraitements « conso »

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat comptable	7 501 672.95	7 288 766.16
Reprise de résultat antérieur	-259 624.17	-268 310.10
Excédente ou déficit effectif global	7 242 048.78	7 020 456.06
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlé</i>	6 219 888.39	6 335 489.74
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	1 022 158.83	684 966.32

Le tableau ci-dessous présente les résultats :

- par établissements,
- par établissements sous contrat CPOM
- par établissements sous gestion contrôlée

Etablissement	Etablissement	Resultat 2023	Resultat comptable 31/12/23		Reprise de resultat		Resultat 2023 bilan		
			Deficit	Excedent	Deficit	Excedent	Deficit	Excedent	
Etablissement sous CPOM	SIEGE	83 762.04		83 762.04			83 762.04	83 762.04	
	CMPP LA CIOTAT	80 819.95		80 819.95			80 819.95	80 819.95	
	CMPP MANOSQUE	42 050.88		42 050.88			42 050.88	42 050.88	
	CMPPU	401 403.76		401 403.76			401 403.76	401 403.76	
	CMPP PERTUIS	122 712.90		122 712.90			122 712.90	122 712.90	
	CMPP MARSEILLAIS	790 468.16		790 468.16			790 468.16	790 468.16	
	CAMSP LA CIOTAT	31 905.98		31 905.98			31 905.98	31 905.98	
	CAMSP MANOSQUE	122 666.84		122 666.84			122 666.84	122 666.84	
	CAMSP ORANGE	-105 505.10	-105 505.10				-105 505.10	-105 505.10	
	CAMSP PERTUIS	-125 399.61	-125 399.61				-125 399.61	-125 399.61	
	ITEP SANDERVAL	188 765.82		188 765.82			188 765.82	0.00	
	SESSAD SANDERVAL	398 517.92		398 517.92			398 517.92	398 517.92	
	ITEP VERDIER	349 896.40		349 896.40			349 896.40	349 896.40	
	SESSAD VERDIER	434 440.24		434 440.24			434 440.24	434 440.24	
	ITEP B4	1 357 409.83		1 357 409.83			1 357 409.83	1 357 409.83	
	SESSAD B4	-423 212.80	-423 212.80				-423 212.80	-423 212.80	
	ITEP BASTIDES	126 496.34		126 496.34			126 496.34	126 496.34	
	SESSAD BASTIDES	430 954.47		430 954.47			430 954.47	430 954.47	
	ITEP MARSEILLE CENTRE EST	144 516.79		144 516.79			144 516.79	144 516.79	
	SESSAD MARSEILLE CENTRE EST	267 519.49		267 519.49			267 519.49	267 519.49	
	ITEP NORD LITTORAL	390 464.74		390 464.74			390 464.74	390 464.74	
	SESSAD NORD LITTORAL	447 655.43		447 655.43			447 655.43	447 655.43	
	IME MONTRIAIT	523.93		523.93			523.93	523.93	
	SESSAD MONT RIAIT	-35 051.41	-35 051.41				-35 051.41	-35 051.41	
	IME PERTUIS	-65 135.24	-65 135.24				-65 135.24	-65 135.24	
	SESSAD DE PERTUIS	-77 873.44	-77 873.44				-77 873.44	-77 873.44	
	IME - PLATEFORME AUTISME	-417 231.37	-417 231.37				-417 231.37	-417 231.37	
	SESSAD - PLATEFORME AUTISME	-149 845.05	-149 845.05				-149 845.05	-149 845.05	
	EEAP GPC	271 549.10		271 549.10			271 549.10	271 549.10	
	EEAP LES CALANQUES	-446 482.82	-446 482.82				-446 482.82	-446 482.82	
	SESSAD Calanques & Côte Bleue	568 593.09		568 593.09			568 593.09	568 593.09	
	SESSAD LES TOURNESOLS	-18 440.52	-18 440.52				-18 440.52	-18 440.52	
	MAS UN TOIT POUR MOI	134 222.77		134 222.77			134 222.77	134 222.77	
	MAS HG	-75 592.14	-75 592.14				-75 592.14	-75 592.14	
	MAS ENVOL	-128 541.94	-128 541.94				-128 541.94	-128 541.94	
	EEAP ENVOL	-177 498.46	-177 498.46				-177 498.46	-177 498.46	
	ESAT HAUTE LEBRE	12 436.08		12 436.08			12 436.08	12 436.08	
	ESAT LA BESSONNIERE	-29 706.05	-29 706.05				-29 706.05	-29 706.05	
	ESAT ARC-EN-CIEL	10 728.01		10 728.01			10 728.01	10 728.01	
	ESAT GRAND LINCHE	19 993.32		19 993.32			19 993.32	19 993.32	
	ESAT LA GARRIGUE	152 874.76		152 874.76			152 874.76	152 874.76	
	Total CPOM - ARS	5 107 833.09	-2 275 515.95	7 383 349.04	0.00	0.00	5 107 833.09	-2 275 515.95	7 383 349.04
	CPOM - ARS - Sanitaire	HdJ La Ciotat	38 089.11		38 089.11			38 089.11	38 089.11
HdJ Gastaut		-38.00	-38.00				-38.00	-38.00	
HdJ Calypso		127 445.21		127 445.21			127 445.21	127 445.21	
Total CPOM - ARS - Sanitaire	165 496.32	-38.00	165 534.32	0.00	0.00	165 496.32	-38.00	165 534.32	
CPOM - CD	CENTRE HABITAT REGAIN	224 584.31		224 584.31	0.00	0.00	224 584.31	224 584.31	
	UAMR Regain	3 075.81		3 075.81	0.00	0.00	3 075.81	3 075.81	
	RESIDENCE GPC	283 831.15		283 831.15	0.00	0.00	283 831.15	283 831.15	
	FAM les Bories CD + FAM ARS	304 086.09		304 086.09	0.00	0.00	304 086.09	304 086.09	
	Foyer les BORIES	-13 651.34	-13 651.34		0.00	0.00	-13 651.34	-13 651.34	
	Résidence Jas la Bessonnaire	101 537.33		101 537.33	0.00	0.00	101 537.33	101 537.33	
	SAVS La Bessonnaire	56 711.74		56 711.74	0.00	0.00	56 711.74	56 711.74	
	Foyer les Hauts de la Bessonnaire	10 434.31		10 434.31	0.00	0.00	10 434.31	10 434.31	
	Foyer de Vie Matira	-81 322.36	-81 322.36		-18 446.24	0.00	-99 768.60	-99 768.60	
	Foyer d'Hébergement Matira	26 807.06		26 807.06	-33 143.38	0.00	-6 336.32	-6 336.32	
SAVS Matira	-1 095.29	-1 095.29		-28 003.55	0.00	-29 098.84	-29 098.84		
Résidence La GARRIGUE	266 741.65		266 741.65	0.00	0.00	266 741.65	266 741.65		
FAM L'Envol - HEB	18 111.53		18 111.53	-180 031.00	0.00	-161 919.47	-161 919.47		
Total CPOM - CD	1 199 851.99	-96 068.99	1 295 920.98	-259 624.17	0.00	940 227.82	-310 774.57	1 251 002.39	
Total CPOM	6 473 181.40	-2 371 622.94	8 844 804.34	-259 624.17	0.00	6 213 557.23	-2 586 328.52	8 799 885.75	
Hors CPOM - Etat	CHRS	6 402.57		6 402.57			6 402.57	6 402.57	
	CHRS-logement	-69.85	-69.85				-69.85	-69.85	
Total hors CPOM	6 332.72	-69.85	6 402.57	0.00	0.00	6 332.72	-69.85	6 402.57	
Gestion propre	Gestion propre - ESAT	ESAT EXP. HAUTE LEBRE	48 156.85		48 156.85			48 156.85	48 156.85
		ESAT EXP. LA BESSONNIERE	142 826.78		142 826.78			142 826.78	142 826.78
		ESAT EXP. ARC-EN-CIEL	51 475.12		51 475.12			51 475.12	51 475.12
		ESAT EXP. GRAND LINCHE	151 328.29		151 328.29			151 328.29	151 328.29
		ESAT EXP. LA GARRIGUE	177 280.76		177 280.76			177 280.76	177 280.76
	Total Gestion Propre - ESAT	571 067.80	0.00	571 067.80	0.00	0.00	571 067.80	0.00	571 067.80
	LES ATELIERS DE PROVENCE	449 080.46		449 080.46			449 080.46	449 080.46	
Politique Associative	2 010.57		2 010.57			2 010.57	2 010.57		
Total Gestion Propre - EA et PA	451 091.03	0.00	451 091.03	0.00	0.00	451 091.03	0.00	451 091.03	
Total Gestion propre	1 022 158.83	0.00	1 022 158.83	0.00	0.00	1 022 158.83	0.00	1 022 158.83	
Total général	7 501 672.95	-2 371 692.79	9 873 365.74	-259 624.17	0.00	7 242 048.78	-2 586 398.37	9 828 447.15	
			7 501 672.95	-259 624.17		7 242 048.78			
Impact des retraitements conso			-2 034 934.80						
Resultat Consolidé			5 466 738.15						

L'impact des retraitements des comptes compilés pour un montant de 2 035 K€ concernant pour un montant de 1 841 K€ l'augmentation de la provision pour indemnités de départ à la retraite, suite à la baisse des taux de marché.

Information relative aux passifs - Les fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Contributions financières reçues des tiers financeurs
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables) - (Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Ci-dessous le tableau variation des fonds dédiés au 31/12/2023 :

Variation des fonds dédiés issus de :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		Utilisations		Transferts	Diminution/ Augment. Par transfert. De compte autre que C/#19x	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant à l'ouverture 01/01/2023	Reports	Montant global	Dont remboursements			Montant au 31/12/2023	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0,00	0
xx	0						0,00	
xx	0						0,00	
Contributions financières des autorités de tarification aux	67 843 034	1 235 455	0	2 793 961	0	802 832	67 087 361	24 903 563
Fonds dédiés à l'investissement C/# 192 100	66 402 592	980 076	0	2 652 261	0	746 496	65 476 904	24 622 864
SIEGE TRAVAUX	22 464			864			21 600	
CMPP / CAMSP La Clotat - Projet Immobilier	1 037 803		0	47 995	0	0	989 808	
CMPP / CAMSP Manosque - Projet Immobilier	1 180 541		0	152 861	0	0	1 027 660	
CMPPU - Projet Immobilier	1 845 718		0	84 474	0	0	1 761 244	
CMPP Pertuis - Projet Immobilier - CMPP Pertuis	43 848			4 107			39 742	
CMPP Marseillais - Projet immobilier - CATHALA	999 452			76 564			922 888	
CMPP Marseillais - Projet immobilier - ROME	534 037			25 255			508 782	
ITEP Le Verdier - Projet immobilier - ISTRES	265 628			9 780			255 848	
ITEP 84 - Projet immobilier - ITEP 84	1 047 411			79 399			968 012	
ITEP 84 - Projet Immobilier - Carpentras	3 407 734			192 896	14 866		3 229 704	
ITEP 84 - Projet Immobilier - Cavailon	2 202 840			136 631	212 811		2 279 020	
ITEP 84 - Projet Immobilier - Valréas	818 094			52 245	17 556		783 405	
ITEP Les Bastides - CMPP Aubagne - Les Gavots	1 313 409	0		38 928	0	0	1 274 481	
ITEP Les Bastides Valbarelle	697 204			41 189			656 016	
ITEP Marseille Centre Est_Projet immobilier - ITEP MCE Clôatre	537 280			36 487			500 793	
ITEP Les Bastides Projet immobilier - GIBBES	2 052 690	0		148 139	0	0	1 904 551	
ITEP Marseille Centre Est INTERNET TERRAIN SPORT	46 207			7 099			39 108	
ITEP Nord Littoral_Projet immobilier - AMENAGEMENT - NL	25 653						25 653	25 653
ITEP Nord Littoral_Projet immobilier - MAURAS	1 949 619			85 881			1 863 737	
IME MONT Riant - Locaux / Salle Polyvalente / parking	436 090	0		11 723	0	0	424 367	
PLATEFORME Autisme_Projet immobilier	9 805 231			504 403			9 300 828	
PROJET_EEAP GPC	295 064	0		16 870	0	0	278 194	
EEAP Les Calanques_Projet immobilier - Pôle Calanques	3 981 739			357 932			3 623 807	
Projet MAS Un Toit Pour Moi	4 383 580	0		336 415	0	0	4 047 165	
MAS HENRI GASTAUT_CNR_Soutien à l'investissement	27 101			6 573			20 528	
PROJET_MAS Envol	152 282	0		4 629	0	0	147 653	
PROJET_EEAP Envol	262 037	0		4 930	0	0	257 107	
PROJET_FAM Envol	22 287	0		142	0	0	22 144	
PROJET_ESAT REVEST	98 725	0		8 430	0	0	90 295	
PROJET_ESAT de la Bessonnière	28 895	0		14 168	0	0	14 727	
PROJET_ESAT Arc en ciel	201 121	0		25 400	0	0	175 721	
M805 - Projet hangar	227 244			19 756			207 489	
M805 - Travaux Cuisine				609	118 999		118 391	
M805 - Fissure Batiements				1 566	67 118		65 551	
M807_CNR Soutien Investissement	27 517						27 517	27 517
X994_Commande Occulaire - FDJ	36 178			11 069			25 109	
Projet divers	168 972	0	0	24 532	0	23 100	167 540	
Projet à venir	26 220 899	980 076	0	0	-3 354 678	723 396	24 569 694	24 569 694
Autres fonds dédiés C/# 194 200 et C/# 194 800	1 440 442	255 379	0	141 700	0	56 336	1 610 457	280 699
X994_Projet Addition - TABACO	17 083			10 731			6 352	
M001_CNR - BASTIDES	177 149						177 149	177 149
Plan Autisme (M202 ; M203 ; M204)	111 310	0	0	0	0	0	111 310	111 310
CNR - Stagiaire	118 415	9 680	0	24 363	0	0	103 731	
CNR - Renfort de personnel	385 209	35 000	0	0	0	0	420 209	
CNR - Formation	102 835	13 986	0	31 011	0	-6 844	78 966	
CNR - Evaluation externe	7 957	0	0	0	0	0	7 957	7 957
CNR - Situation critique	31 211	79 619	0	37 232	0	0	73 599	73 599
CNR Masque	900	0	0	0	0	0	900	
CNR QVT	3 485	0	0	2 394	0	0	1 090	1 090
M202_CAMSP Manosque - Forfait Précoce	0						0	
M202_PCO_2022	96 000						96 000	
M202_CAMSP Manosque - Aide au démarrage	50 000						50 000	
M403_EMAS_2022 + Aide à l'installation	70 306						70 306	
CNR Autres	268 581	117 095	0	35 969	0	63 180	412 887	103 550
Contributions financières d'autres organismes	270 158	0	0	20 202	0	27 649	277 605	0
FDJ - Année de la science	80 756			5 995			74 761	
Projet financement ARI	11 342	0	0	0	0	0	11 342	
Projet acoustiques - Financement ARI	148 060			13 577		18 019	152 502	
M602 - Fondation CMA CGM	15 000					-15 000	0	
M606 / M607 / 708				630		630	0	
Fondation AIR Liquide	15 000						15 000	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0	0
	0						0	
	0						0	
	0						0	
	0						0	
TOTAL	68 113 191	1 235 455	0	2 814 163	0	830 481	67 364 965,55	24 903 563

Les fonds non encore utilisés sont pour la plupart fléchés sur les projets d'investissements immobiliers à venir (à courte ou moyenne échéance).

Information relative aux passifs - Les provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Le tableau ci-dessous présente les variations de l'exercice :

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Solde au 01/01/2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	TRANSFERT	MONTANT AU 31/12/2023
PROVISIONS POUR LITIGES	566 054	410 773	174 307		802 520
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES		103 995		121 195	225 190
Total provision pour risques	566 054	514 768	174 307	121 195	1 027 710
PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	4 260 182	1 877 024	1 094 451		5 042 755
PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	290 000		19 372		270 628
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	1 073 327	57 334	25 067		1 105 594
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	5 623 508	1 934 358	1 138 890		6 418 976
TOTAL GENERAL DES PROVISIONS	6 189 562	2 449 126	1 313 197	121 195	7 446 686

Information relative aux passifs - Les provisions pour départ à la retraite

Les « engagements retraite » ont été comptabilisés intégralement. Ils sont calculés en tenant compte des paramètres suivants :

- Convention collective appliquée : CNCC 66
- Age du salarié à la clôture de l'exercice ;
- Ancienneté à la clôture de l'exercice ;
- Age de départ à la retraite (soit à 66 ans) ;
- Nombre d'années restant à effectuer jusqu'au départ à la retraite ;
- Evolution annuelle des salaires : 1,03%
- Taux de charges sociales moyen à 55%.
- Taux de taxe sur les salaires : 8,50 %
- Taux d'actualisation : 3.17 %
- Table de mortalité : INED 2016/2018
- Hypothèse de turn-over : moyen

Sur la base de la table de mortalité TV 88/90 ans, il est introduit un coefficient de mortalité, variable suivant l'âge et le sexe du salarié ainsi qu'un coefficient de rotation du personnel.

Le calcul s'effectue ensuite de la manière suivante :

(Salaire moyen X nombre de mois acquis X coefficient de rotation X coefficient de mortalité)

Concernant la part des « engagements retraite » non enregistrée dans la comptabilité administrative des établissements mais comptabilisée dans les comptes sociaux :

L'à-nouveau au 1er janvier 2023 a été inscrit dans un compte de « report à nouveau », pour un montant de 1 449 K€ et l'ajustement de provision a représenté une charge de 1 841 K€ sur 2023.

Le montant de l'engagement total à fin décembre 2023 :	7 198 K€
Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture :	2 155 K€
Montant de la provision à fin décembre 2023 :	5 043 K€

Information relative aux passifs - Les subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement. Elles s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 043 K€.

Information relative aux passifs - les dettes

Valorisation des congés payés :

La variation des congés payés est constatée dans chaque établissement conformément à la réglementation comptable. A défaut, une écriture de régularisation est constatée au niveau des comptes agrégés.

Information relative aux comptes de résultat

- Les cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association ARI, les cotisations sont des cotisations sans contrepartie et sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

- Tableau des produits / dotations perçues

Les produits de tiers financeurs s'élèvent à 101 045 K€ contre 95 979 K€ soit une variation de 5 067 K€. Le tableau ci-dessous présente la répartition des contributions financières par autorité de tarification des activités ESMS.

			Exercice 2023				Exercice 2022			Variation en 2023 et 2022	
			Produit ou Dotation hors CHR et hors SEGUR	CNR	Mesures Nouvelles	Total	Produit ou Dotation hors CHR	CNR	Total 2022	Var. Produit hors élément non reconductible	Variation totale
			a	b	c	e = (a + b + c)	f	g	i = (f + g)	= (a - f)	= (e - i)
Financement CPAM	Etablissements sous CPOM	ARS - DT 13	62 199	338	844	63 580	51 486	695	52 181	10 713	11 400
		ARS - DT 84	10 772	15	0	10 787	10 202	145	10 347	570	440
		ARS - DT04	2 642	48	0	2 690	2 640	7	2 647	1	43
		Sous-total	75 613	601	844	77 057	64 328	846	65 175	11 284	11 882
	Etablissements hors CPOM	EEAP L'envol	0	0	0	0	3 267	65	3 332	-3 267	-3 332
		MAS Envol	0	0	0	0	2 986	34	3 020	-2 986	-3 020
		FAM L'Envol	0	0	0	0	842	25	866	-842	-866
		ESAT La Garrigue	0	0	0	0	997	5	1 002	-997	-1 002
		Sous-total	0	0	0	0	8 092	128	8 220	-8 092	-8 220
	Total CPAM			75 613	601	844	77 057	72 420	975	73 395	3 192
Financement Conseil départemental	Etablissements sous CPOM	CD - 13	17 098	490	429	18 016	16 958		16 958	139	1 058
		CD - 04	732			732	679		679	53	53
		Facturation hors CD13 / 04	2 700			2 700	2 466		2 466	234	234
		Facturation CRETON	437			437	463		463	-26	-26
Total Département			20 966	490	429	21 885	20 566	0	20 566	401	1 319
Financement Etat	CHRS	260	2		262	232	10	242	28	20	
Hopitaux	Hôpitaux	Hôpitaux de jour	1 681			1 681	1 565	48	1 612	116	69
	Total Sanitaire		1 681	0	0	1 681	1 565	48	1 612	116	69
Total contributions financières des autorités de tarification			98 519	1 092	1 273	100 884	94 783	1 032	95 815	3 737	5 070
Subventions			161			161	164	0	164	-3	-3
Total des produits de tiers financeurs			98 680	1 092	1 273	101 045	94 947	1 032	95 979	3 734	5 067

Détail des produits exceptionnels :

Produits exceptionnels		
Sur opération de gestion		78 989
- Autres produits exceptionnels :	78 989	
Sur opération en capital		473 098
- Produits de cession des éléments d'actif :	22 618	
- Reprises des subventions d'investissements :	442 581	
<u>Autres</u>		
- Autres produits exceptionnels :	7 899	
Reprises sur provisions réglementées		570

Détail des charges exceptionnelles :

Charges exceptionnelles		
Sur opération de gestion		51 373
- Pénalités et amendes fiscales :	746	
- Autres charges exceptionnelles :	50 627	
Sur opération en capital		138 292
- Valeur comptable nette des cessions d'immobilisations :	62	
<u>Autres</u>		
- Autres charges exceptionnelles :	138 230	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		29 941
- Dotations exceptionnelles des immobilisations :	8 861	
- Provisions aux provisions réglementées	21 080	

Information relative aux contributions volontaires en nature

L'association ne valorise pas les contributions volontaires car ses contributions volontaires ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'Association :

- des contributions en travail : bénévolat, temps non rémunéré consacré à la gestion de l'association par les membres de l'association ;
- des contributions en biens : bien remis en pleine propriété à l'association ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux, de matériel, fournitures gratuites de services

Autres informations de l'annexe

Honoraires du CAC :

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 58 K€ TTC.

Tableau des effectifs :

Ventilation de l'effectif moyen (E.T.P. pondéré mensuel en C.D.I.) : 1 152,49 ETP en 2023, contre 1 144,02 ETP en 2022.

CDI (ETP pondéré mensuel)		2023	2022	Evolution
CADRES	Direction	93.03	94.10	-1.1%
	Administratif	24.36	21.11	15.4%
	Médical	18.26	18.83	-3.0%
	Psycho	71.62	70.63	1.4%
	Total effectif cadre	207.27	204.67	1.3%
NON CADRES	Administratif	97.42	94.34	3.3%
	Services Généraux	124.83	125.03	-0.2%
	Educatif	369.51	372.30	-0.7%
	AMP	169.21	171.09	-1.1%
	Paramédical	162.05	155.55	4.2%
	Social	22.20	21.04	5.5%
	Total effectif non cadre	945.22	939.35	0.6%
Total		1 152.49	1 144.02	0.74%

Impôt sur les sociétés :

Le montant de l'impôt correspond à l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers calculé sur les placements financiers s'élève à 144 K€ pour 2023.

Trois plus hauts cadres dirigeants :

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles : En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'y a pas eu de rémunérations et avantages en natures versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles en 2023.

Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

L'association, dans le cadre de la souscription de contrat d'emprunt pour le financement des immobilisations notamment, des garanties bancaires ont été mise en œuvre ; le tableau ci-dessous présente ces garanties :

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<u>Sûretés réelles</u>	
Nantissement	197 906.85
Hypothèque	102 256.23
Privilège prêteur de denier	37 269.77
<u>Autres sûretés</u>	
Caution	459 694.82
Garantie des collectivités locales ou territoria	2 909 421.59
TOTAL	3 706 549.26